

16 déc 2015 -15:33

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2015

Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2015

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2015.

Pour assurer la couverture budgétaire de ces missions, un crédit provisionnel de 7.389.000 euros en engagement et de 6.149.000 euros en liquidation a été inscrit au budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015. A ce jour, un deuxième montant de 445.742 euros doit être prélevé de ce crédit provisionnel pour l'engagement et la liquidation de dépenses de la Police fédérale et du SPF Affaires étrangères, pour couvrir leur participation aux missions en 2015.

Projet d'arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 14-53-5 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015 et destiné à la compensation salariale et au remboursement aux départements d'origine des indemnités et des coûts afférents au déploiement et au fonctionnement de membres de la Police fédérale, de représentants de la magistrature et de membres du personnel de la Justice, des Affaires étrangères, des Finances, de militaires et d'autres instances publiques chargés de missions à l'étranger

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>